



Controle technique baclé?!

Par **tititefleur**, le **28/02/2008 à 19:11**

bonjour, je viens d'acheter une voiture d'occasion (une 1987 moteur remis a neuf) a un particulier elle est passée au le controle technique (ami du vendeur) mais j'ai remarqué après en la conduisant qu'elle avait un probleme de direction. le garagiste m'a dit que le controle technique aurait du le mentionné ce qui n'a pas été fait. je ne peux pas conduire la voiture c'est dangereux le volant est dur et ne revient pas tout seul. rnsuis-je en droit d'exiger la réparation de la part du vendeur? et si oui s'il refuse que dois-je faire? rnet pour le controle technique y-a-t-il fraude? que dois-je faire je suis perdue, deçue (et arnaqué par le vendeur)! rnm merci rncordialement rnm lile ng

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008 à 07:34**

Bonjour rnrnil vous faut mandater un expert automobile pour faire constater le vice caché. (la date appoximative de l'apparition du défaut notamment) rnrnil vous appartiendra par la suite de demander la résolution de la vente pour vice caché. rnrnil est certes possible si on n obtiens pas satisfaction par cette voie de mettre en cause la responsabilité du centre de contrôle technique. L'assurance de celui-ci prendra en charge votre préjudice si il est démontré que sa responsabilité peut être mis en cause. rnrnDes poursuites pénales me semblent vouer à l'échec faute de preuve suffisante de l'intention de nuire. rnrnRestant à votre disposition

Par **tititefleur**, le **01/03/2008 à 08:37**

bonjour, rnm merci pour votre réponse rnje suis retourné voir la personne qui a fait le contrôle

technique pour avoir des explications (je n'y connais rien alors j'ai été demander des explications) le controle technique est conforme mais le vendeur m'avait assuré que le moteur neuf alors qu'il y a une fuite et le "contrôleur technique" m'a dit que pour lui il n'était pas vraiment neuf (c'est écrit sur le ct).rnje bataille pour avoir la facture du moteur mais je n'ai toujours rien.rnje vais essayé de voir si le vendeur veut bien réparer le moteur et me donner la facture si il ne le fait pas c'est qu'il m'a menti. rnest-ce que je peux faire quelque chose a ce moment la comme annuler la vente sachant que la carte grise est déjà partie? rnquelles sont mes chances?rnmerci rncordialement

Par **citoyenalpha**, le **01/03/2008 à 08:55**

Bonjour rnrnfranchement je vous conseillerai de ne pas attendre. Maintenant c'est à vous de prendre la décision.rnrnLe transfert de carte grise étant obligatoire il ne peut vous être fait grief.rnrnSi vous êtes sûr de pouvoir régler votre problème à l'amiable alors n'hésitez pas.rnrnMieux vaut un bon accord qu'un mauvais procès, ne dit-on pas?rnrnRestant à votre disposition

Par **tititefleur**, le **05/03/2008 à 19:39**

bonsoir, je suis aller chez mon mécanicien pour connaitre les pieces qu'il fallait réparer. Il m'a dit que les freins et les amortisseurs (qui n'étaient pas mentionnaient sur le controle technique) auraient du passer en contre-visite et ça n'a pas été fait.rnla voiture n'est pas conformernrnj'ai donc contacté le vendeur et je lui ai raconté ce que le mécanicien m'a dit. il l'a accusé de menteur et d'arnaqueur qui voulait me prendre de l'argent qu'il mentait quoi. il refuse de reprendre la voiture et de me rembourser. il m'a dit qu'il regrettait de me l'avoir vendu et qu'il aurait du la vendre a une personne de confiance qui n'aurait pas cherché d'ennui. il m'a dit qu'il réparerait certaines pieces mais que pour l'age de la voiture(1987) et le prix que je l'ai payé (1000euros) je ne devais pas m'attendre a mieux (sachant que les memes voitures sur le net pour tous les problemes qu'elle a voir moins est vendu pour pieces).rntout ses problemes n'ont pas été mentionnés il ne veut pas me rembourser (carte grise est en cours). rnque dois-je faire? je ne veux pas de probleme j'en ai assez je suis perduernon m'a conseillé de voir un expert mais ça va me couter combien encore?rnet le vendeur ne veux pas me rembourser!rnje travaille avec sa fille et son copain ils risquent de me chercher des ennuis. rnrnque faire aidez-moi s'il vous plait?rnrnmerci rncordialementrnmlle angélique

Par **citoyenalpha**, le **05/03/2008 à 19:51**

Bonjour,rnrnVous pouvez vous renseigner auprès du CDAD de votre département. Vous pouvez obtenir l'aide juridictionnelle selon vos ressources. Vous trouverez ci dessous le lien pour déterminer le CDAD dont vous dépendez (faîtes un copier/coller)rnrn<http://www.annuaires.justice.gouv.fr/index.php?rubrique=10111>rnrnRestant à votre disposition.